

Monsieur le Président de la Commission particulière du débat public

Projet de terminal méthanier au Verdon

17 Cours du Chapeau rouge

33000 BORDEAUX

Monsieur le Président,

Au moment où va s'engager le débat public relatif au projet de terminal méthanier au Verdon, je souhaite faire les commentaires et poser les questions suivants :

Ma première remarque porte sur l'intervention – avant l'ouverture du débat – du Secrétaire d'Etat aux Transports. Qu'un élu de Saint Georges de Didonne s'exprime sur le projet de terminal n'a en soi rien d'anormal, mais qu'un membre du Gouvernement ( C'est ainsi qu'il est désigné dans l'édition de Sud Ouest du 4/08/07 et aucun démenti n'est intervenu ) qui plus est, chargé de la tutelle des ports autonomes, se dise « favorable à la réalisation du terminal à La Rochelle et défavorable à son implantation au Verdon » relève pour le moins de la confusion des pouvoirs et d'un manque d'éthique. En tout état de cause, une telle intervention ne peut que décrédibiliser le débat public, procédure officielle encadrée par la loi, opposable à tous et en premier lieu au Secrétariat d'Etat chargé des Transports. Je ne peux donc qu'approuver l'intervention faite à ce sujet par le Président de la CPDP.

Ma deuxième remarque concerne la plateforme portuaire du Verdon. Plusieurs voix se sont élevées, y compris parmi les responsables locaux, pour souligner l'incohérence qu'il y avait à laisser s'implanter des installations industrielles dans un secteur où des investissements lourds sont consentis pour développer le tourisme. A ceux-là il faut rappeler que TOUS les documents de référence existants ( ou à sortir prochainement ) en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, confortent la plateforme industrialo-portuaire du Verdon, tout en maintenant la vocation touristique du secteur. C'est notamment dans cette logique que des fonds publics importants ont été apportés aux travaux de renforcement de la ligne ferroviaire Bordeaux –Le Verdon pour améliorer la desserte fret du site portuaire. S'il devait y avoir incohérence ( ce n'est pas mon avis ) elle serait d'abord au niveau des documents de référence ; Ceux qui les ont élaborés doivent désormais assumer sans ambiguïté les conséquences de ce choix et l'affichage de cette double vocation.

En tout état de cause, on ne peut que remercier les Dirigeants du PAB, lorsqu'ils cherchent à développer le trafic portuaire par des implantations industrielles sur le site du Verdon. A ce sujet on ne rappellera jamais assez que le pôle portuaire du Verdon est d'une grande fragilité ( et les emplois qui y sont associés , aussi ) . Toute augmentation de trafic pérenne sur ce site ne peut , au delà de son impact économique direct, que sécuriser les emplois existants tout en dynamisant l'activité d'ensemble du PAB .

Au delà de ces remarques préliminaires et au moment où le débat public va s'engager, je souhaite appeler l'attention de la Commission sur les trois points suivants :

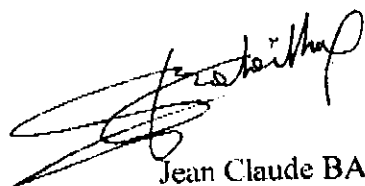
1° ) Lorsque la maîtrise d'ouvrage est publique on perçoit généralement sans difficulté l'utilité de l'opération et l'intérêt général qu'elle présente pour la collectivité. Il n'en va pas de même dans le cas du projet 4 Gas qui relève de l'initiative privée. Comment dans ces conditions, peut-on juger de l'opportunité et de l'utilité de cette opération ? Comment peut-on s'assurer qu'elle s'inscrit dans les orientations de la politique énergétique française et qu'elle est compatible avec la stratégie du futur opérateur de réseau qui interviendra pour la distribution du gaz ? Par quels moyens la CPDP peut-elle apporter une réponse « officielle » à ces questions ?

2° ) Au projet de terminal méthanier est indissolublement associé le réseau de transport par gazoduc dont l'impact sur les territoires traversés est loin d'être négligeable. Or le débat public ne porte que sur la première opération alors que les deux sont fonctionnellement, économiquement et environnementalement liées .Il me semble que dans un tel contexte, et faute de pouvoir débattre en même temps des deux projets, la CNDP devrait dès maintenant prendre l'engagement d'ouvrir le moment venu un débat public sur le projet de gazoduc.

3° ) Dans un secteur où tous les paramètres socio-économiques sont plutôt alarmants ( ce qui fait de ce territoire un des plus « pauvres » du département ) l'impact de cette opération sur l'économie locale devient tout à fait déterminant. Or dans ce domaine, les indications fournies par 4 Gas me paraissent devoir être précisées sur un certain nombre de points (emplois directs et indirects, poids relatif des retombées fiscales sur les finances communales....) et complétées par une analyse de l'impact de l'opération sur l'activité du PAB en termes de recettes de dépenses et d'emplois)

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces remarques et questionnements. Je vous remercie également de bien vouloir m'adresser un exemplaire du dossier du Maître d'ouvrage ainsi que le journal du débat.

Je vous prie d'agréer , Monsieur le Président , l'assurance de ma considération distinguée.



Jean Claude BATAILLEY